

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE
Séance du 29 janvier 2020

N° 21/01/2020 : TARIFS DU FESTIVAL MONTAUBAN EN SCENES 2020 : COMITES D'ENTREPRISES ET PARTENAIRES ENTREPRISES

L'an deux mille vingt, le mercredi 29 janvier à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 23 janvier 2020.

Présents Titulaires : 39

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Didier CLAMENS, Michel CORNILLE, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Jean-Louis IBRES; Véronique LAGARRIGUE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Pauline MINER, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 8

Mesdames, Messieurs, Maxime BERAUDO à Véronique LAGARRIGUE, Marie-Claude BERLY à Philippe FRANCOIS, Jean-Luc BUDOIA à Christian PEREZ, Nadia CHEKLIT à Annie GUILLOT, Jean-François GARRIGUES à Sophie LARAN, Francis LABRUYERE à Pierre-Antoine LEVI, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Claude VIGOUROUX à Bernard PAILLARES.

Absent Excusé : 1

Monsieur Gaël TABARLY.

**Monsieur Pierre-Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Fort de l'engouement de l'édition 2020 du Festival Montauban en Scènes que le Grand Montauban a dévoilé au mois de décembre 2019, et suite à la délibération votée le 17 décembre 2019 proposant un quota de places destinées aux Comités d'Entreprises (CE) ou à toute entreprise souhaitant acheter un lot de 10 places minimum, il est proposé d'augmenter ce quota afin de faire bénéficier de ce tarif préférentiel à plus de personnes.

Pour mémoire, voté le 17/12/2019 :

Tarif CE Prévente	35 € TTC	Quantité 800
Tarif CE Intermédiaire	39 € TTC	Quantité 500

Aussi, en complément, il convient d'ajouter des places supplémentaires pour atteindre un total de places CE suivant :

Tarif CE Prévente	35 € TTC	Quantité 2 000
Tarif CE Intermédiaire	39 € TTC	Quantité 1 000

Une offre Partenaire est également ajoutée à ces tarifs, proposée à tout chef d'entreprises partenaire qui souhaite acheter des places supplémentaires donnant accès uniquement au concert.

Par définition l'offre « partenaire » concerne :

- les entreprises ayant réservé une pagode entreprise,
- les mécènes,
- les sponsors,

PARTENAIRES	Tarif TTC	Quota
Tarif client prévente	35,00 €	300
Tarif client intermédiaire	39,00 €	200

Cette offre est proposée dans la limite de 20 places par entreprise.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 20 janvier 2020, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver les tarifs et quotas, tels que présentés ci-dessus,
- autoriser Madame la Présidente ou son représentant à faire appel au bénévolat dans le cadre de ce Festival.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

03 FEV. 2020

De sa publication et/ou affichage le :

03 FEV. 2020

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 29 janvier 2020

La Présidente,
Brigitte BAREGES

